[illegible] compliquent singulièrement votre tâche que je serais pourtant heureux de vous voir remplir. (Applaudissements prolongés à droite. Rumeurs au centre.)

Ce qu'il faut c'est préciser les responsabilités, et voilà pourquoi je demande, moi aussi, une enquête, étant donné que l'armée doit être tenue complètement à l'écart.

En conséquence, j'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, déplorant profondément le malheur de Fourmies, décide qu'une Commission d'enquête de 11 membres établira les responsabilités de l'autorité civile.» (Applaudissements à droite. Longues rumeurs au centre)

M. de Boissy d'Anglas. — Je demande la parole. (Bruit à gauche.)

Cris : la clôture.

DISCOURS DE M. PELLETAN

M. Pelletan réclame la parole; on n'insiste plus à gauche pour la clôture.

M. Pelletan. — C'est la première fois depuis 20 ans que le sang français coule sur le territoire de France.

M. de Lanjuinais. — Pas pour la première fois. Il a aussi coulé à Château-Villain. (Longues acclamations au centre.)

M. Pelletan. — Personne ne peut avoir, en présence des affirmations d'une administration intéressée et des accusations portées contre elle par une colère trop justifiée, la prétention de se dire éclairé.

Il faut donc voter l'enquête sans mettre qui que ce soit en suspicion, car, seule, l'enquête nous dira où sont les torts. (Mouvement.)

M. Pelletan veut continuer, mais la Chambre n'écoute plus. Les conversations couvrent sa voix. Il dépose un ordre du jour, qu'il remet au président, sans en donner lecture.

DISCOURS DE M. DE BOISSY D'ANGLAS

M. de Boissy d'Anglas monte à la tribune.

Cris forcenés : La clôture !

Le député de la Drôme combat l'enquête parce que l'armée sera forcément mise en cause. (Protestations à droite et à l'extrême gauche.)

VIF INCIDENT

INTERVENTION DE M. DE CASSAGNAC

L'orateur parle au milieu du bruit, et interpelle la droite.

MM. de Cassagnac, de Cazenoves de Pradines, de Villebois-Mareuil relèvent vivement ses paroles.

M. de Cassagnac, de sa place. — En présence de l'attitude de M. Boissy d'Anglas, nous ne pouvons plus hésiter. Nous voterons l'enquête haut la main : il est impossible de trouver, en quoi que ce soit, quelque chose qui soit une flétrissure pour l'armée. (Agitation prolongée. Applaudissements à droite. Murmures au centre.)

MM. Constans et de Freycinet échangent vivement quelques paroles.

MM. Ribot et Rouvier se mêlent à l'entretien.

M de Boissy d'Anglas est toujours à la tribune, mais la déclaration de M. de Cassagnac a produit un effet considérable et on s'en occupe sur tous les bancs.

Devant l'inattention générale, M. de Boissy d'Anglas renonce à la parole.

De tous côté, on réclame la clôture.

Le tapage est à son comble.

Le centre hurle, et M. Floquet ne sait plus où donner de la tête.

M. DE CAZENOVES DE PRADINES

M. de Cazenoves de Pradines. — Je veux expliquer mon vote, je ne veux pas que la conduite de l'armée soit soumise à l'enquête.

Elle a agi dans la plénitude de son droit et de son devoir et nous ne pouvons que la féliciter. (Rumeurs au centre.)

LA CLOTURE. — LES ORDRES DU JOUR

La clôture est prononcée au milieu du bruit, sept ordres du jour sont présentés.

M. de Freycinet. — Le gouvernement ne peut accepter l'enquête qui aurait des conséquences sérieuses dont personne ne serait le maître; il accepte l'ordre du jour de M. Maujan (Applaudissements au centre, longue sensation).

M. Millerant. — Je ne conçois pas qu'on clôture un pareil débat par le vote d'un ordre du jour qui ne dit pas un mot de la catastrophe du 1er mai. Le premier devoir de la majorité républicaine est d'aller près de cette population surexcitée. (Bruit de conversations)

M. Millerand. — La Chambre peut très bieu s'associer aux sentiments exprimés par M. Moujan, mais elle doit établir les responsabilités.

M. de Mun. — Nous prenons acte de la déclaration formelle de M. Millerand qui met l'armée en dehors et nous nous rallions à son ordre du jour (bruit et clameurs au centre.)

M. Floquet, au milieu du tumulte, dit qu'il va mettre aux voix la demande d'enquête de MM. Millerand et de Mun.

Cris au centre : Pourquoi, pourquoi ?

M. Floquet. — De par le règlement et la raison, c'est mon droit; je ne reviendrai pas sur ma décision. (Le tumulte est à son comble.

LES VOTES

L'attitude de M. Floquet, visiblement hostile au Cabinet, produit au centre un très curieux effet. Pendant le scrutin, des groupes se forment ; l'agitation continue.

La gauche et le centre votent contre l'enquête.

Le Président. — Voici les résultats du scrutin : Votants 540; pour, 172 ; contre, 368.

En conséquence, l'ordre du jour demandant la nomination d'une commission d'enquête est repoussé. (Agitation prolongée).

La Chambre donne ensuite la priorité à l'ordre du jour de M. Maujan qui est accepté par le gouvernement et est ainsi conçu :

« La Chambre, profondément émue par les malheurs de Fourmies, unissant dans ses patriotiques préoccupations et dans ses ardentes sympathies les travailleurs de France et l'armée nationale et résolue à faire aboutir pacifiquement les réformes sociales, passe à l'ordre du jour. »

A la majorité de 371 voix contre 48 sur 419 votants, il est adopté.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

M. Gaillard. — Je demande à interpeller le gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait à réunir un congrès international pour traiter la question de la réglementation du travail.

La Chambre ordonne la discussion immédiate.

M. Gaillard développe son interpellation devant des banquettes vides.

Il y a, dit-il, dans le courant d'un siècle, une explosion d'idées nouvelles dont on commence par rire, et qu'on finit par adopter ; c'est à la France qu'il appartient de prendre l'initiative de la réalisation du programme des réformes sociales.

Après une courte réplique de M Ribot, qui dit qu'il y a déjà à la Chambre une commission du travail qui s'occupe de ces questions, la Chambre n'a qu'à continuer l'œuvre qu'elle a si bien commencée.

M. Gaillard déclare ne pas insister.

L'incident est clos. La séance est levée à sept heures et renvoyée à demain.

REVUE DE LA PRESSE

Nos lecteurs trouveront ci-dessous les appréciations de la Presse parisienne, sur la très intéressante séance de lundi, à la Chambre :

« *L'Autorité*. — La Chambre a fait comme le gouvernement, elle n'a pas eu l'énergie de la responsabilité.

» Au lieu d'accepter l'enquête qu'on lui offrait et de droite et de gauche et qui lui permettait de punir les fonctionnaires coupables, tout en sauvegardant le rôle inattaquable de l'armée, elle a préféré voter un ordre du jour niaisement pompeux de M. Maujan, dans lequel, n'osant donner ni tort aux émeutiers, ni raison aux soldats, elle les couvre d'une banale sympathie et les renvoie dos à dos.

» Aussi, le gouvernement de la République ne saurait dans cette affaire, où il n'a pas eu la virilité de prendre position, récolter que ce qui lui revient : le dédain des conservateurs, qu'il ne protège qu'à son corps défendant, et la haine des classes ouvrières, à qui il n'envoie que du plomb, en attendant les belles réformes qu'il leur promet.

» La République en gardera une large tache de sang au front, car elle n'a rien fait de ce qu'elle devait, pour la laver.

» Le *Figaro*. — L'interpellation sur l'événement, l'incident, le malheur, la fusillade, le massacre, la catastrophe de Fourmies (je réunis à dessein les mots que les divers orateurs ont employés) n'a pas manqué d'un certain intérêt. Elle s'est terminée, comme on le prévoyait, par une *victoire* du gouvernement, mais par une victoire que beaucoup de députés ont considérée comme très relative, et qu'il doit trouver lui-même assez négative, étant donné qu'il n'a obtenu de la Chambre ni un vote d'approbation ni même l'ordre du jour pur et simple.

Le *Gaulois*. — Le gouvernement a obtenu une majorité considérable, et ce n'est pas nous qui le déplorerons.

Nous avons ce malheur et cette faiblesse de nous croire obligés d'applaudir chez autrui les actes que nous accomplirions nous-mêmes, et d'être constamment du côté du gendarme, même quand le gendarme marche au nom d'un gouvernement que nous détestons.

» Le *Soleil*. — Par 371 voix contre 48, la Chambre a voté un ordre du jour de M. Maujan. La Chambre s'y déclare « profondément émue »; (elle s'était pourtant fort divertie au discours de M. A. Boyer, de Marseille). Elle assure de ses sympathies égales et communes les soldats lapidés et les ouvriers fusillés. Elle promet de résoudre prochainement la question sociale.

« Demain on rasera gratis ».

» Le *Petit Moniteur*. — La conclusion du débat a été le vote d'un ordre du jour de M. Maujan dans lequel la Chambre se dit « résolue à faire aboutir » pacifiquement les réformes sociales, » après avoir assuré de ses sympathies les ouvriers et l'armée.

» Cette conclusion est la seule logique. Mais il ne faut pas que cette résolution de la Chambre soit passagère. Ce n'est que si l'on fait de bonnes lois ouvrières que l'on pourra exiger des ouvriers le respect de la loi.

» L'*Eclair*. — Le vote d'hier constitue en dépit des hypocrisies patriotiques et socialistes dont on a essayé de l'enguirlander, un éclatant déni de justice. Croire que les masses ouvrières au préjudice desquelles il a été commis ne le sentiront pas, qu'elles n'en garderont ni le ressentiment ni le souvenir, c'est se bercer d'une dangereuse illusion. On a semé hier le germe de rancunes qui ne s'apaiseront pas facilement; et qui sait quelle moisson en sortira ?

» L'*Intransigeant*. — Cette journée, en somme, est une infamie de plus; mais elle n'étonnera personne. L'assassin de Fourmies a tous les droits — et soyez sûrs qu'il en usera plus qu'il n'en a usé. — Mais les socialistes n'oublieront pas que le général Boulanger, que l'on a frappé de déportation, recommandait à l'armée, dans des circonstances autrement tendues, à Decazeville, de partager ses gamelles avec le peuple.

» *L'Estafette*. — M. le ministre de l'intérieur, en prenant la responsabilité de ce qui s'est fait, en couvrant ses fonctionnaires, et en envoyant aux soldats de Fourmies l'hommage de son respect, a donc fait acte de politique sage, vaillante, et ferme. Il a fait plus encore. Il a par là même affirmé la souveraineté absolue de la loi républicaine qui est la loi de la majorité du pays, la loi de la France.

» La *Bataille*. — Pas un homme ne s'est levé pour dire aux ministres: On a tué des femmes et des enfants; punissez les coupables ! Si vous endossez la responsabilité du massacre, nous ne vous suivrons pas dans cette ornière de sang. Il faut que la République se différencie, en cela, tout au moins, de l'Empire et de la Monarchie.

» Au lieu de cette réprobation, nous avons assisté à un défilé de pleureurs. Trop de larmes, MM. les députés ! Il fallait autre chose pour étouffer les voix d'outre-tombe criant à votre République : Toi aussi, tu envoies du plomb à ceux qui te demandent le pain blanc, dû au travail.

» Les survivants pourront vous dire, à vous-mêmes : Vous ne valez pas mieux que les autres ; dorénavant nous n'attendrons plus rien de vous, que votre disparition.

» La *Presse*. — Je regrette profondément que l'enquête n'ait point été ordonnée.

» Elle nous aurait fait connaître ce que valent ce maire, ce sous-préfet, ce procureur de la République qui, au lieu de s'interposer entre les provocateurs et les provoqués, se cachent bravement derrière nos soldats.

» Elle aurait pu enseigner aux hommes que les hasards de la fortune ont armé de la richesse, à ceux aussi que la République a armé de son autorité, qu'il faut compter avec la liberté et la dignité du travailleur.

» Elle nous aurait enfin appris si, dans le grand mouvement d'émancipation sociale qui va chaque jour en se développant, le gouvernement de la République entend être, pour le prolétaire, « un ennemi » ou « un allié ».

» *République française*. — La majorité républicaine, à laquelle s'est jointe d'ailleurs une partie importante de la Droite, a su rester sage et prudente, malgré la tristesse cruelle qui l'opprimait.

» Elle a repoussé l'enquête et voté, sur la proposition de notre ami Maujan, un ordre du jour qui portera à la fois à l'armée nationale et aux travailleurs français l'expression de la profonde sympathie des pouvoirs publics.

» La chambre n'avait pas autre chose à faire, elle a fait ce qu'elle devait faire dans ces tristes circonstances : l'armée ni les travailleurs ne l'oublieront.

» *La Lanterne*. — Comme moralité de cette poignante aventure, il reste au pays l'assurance donnée au bruit d'une fusillade encore mal éteinte, que la Chambre, de concert avec le gouvernement, va s'occuper de faire aboutir pacifiquement les réformes sociales.

» A preuve que dès aujourd'hui elle va reprendre le cours de sa délibération sur le projet tendant à amener le renchérissement de tous les objets de première nécessité,

» Des coups de fusil amnistiés et le pain cher, sera-ce là la caractéristique de cette Chambre dans l'esprit du peuple ?

» Le *Radical*. — Je ne sais plus, en vérité, dans quelle démocratie nous sommes. Nous n'avons plus, en réalité, aucun sentiment de nos droits ni de nos devoirs. D'un côté, le pouvoir exécutif conteste aux élus du pays le droit de juger ses actes, de l'autre ils entendent se désarmer eux-mêmes en face de la force publique.

» Or, aujourd'hui l'armée étant dans la nation tout entière, si nous, les députés, nous n'avons plus qu'à nous taire devant l'armée et devant le gouvernement, je me demande ce que nous faisons ici, et à quoi nous sommes bons.

» Le *Siècle*. — A la politique dont M. Millerand s'est fait gloire, et qui consiste à réprimer faute d'avoir prévu, à la politique dont M. Goblet se fût inspiré en telle occurence, et qui, le lendemain, essaie de déterminer ce qu'on aurait dû faire le jour même, la Chambre a préféré un vote de concorde dans sa formule hardie, que les modérés ont accepté pour témoigner de leur désir d'union et de stabilité; il faut en féliciter et remercier la Chambre.

» La *Justice*. — Nous le constatons avec une profonde tristesse. La Chambre vient de commettre une de ces fautes qui ne se réparent pas. Elle a assumé sur elle la sinistre responsabilité du sang versé.

» Il n'y aura pas même d'enquête ! La Chambre ne veut même pas savoir qui a versé le sang et pourquoi on l'a versé ! C'est une honte que nous aurions passionnément souhaité de voir épargner à la République.

» La *Paix*. — Nous demandons que l'on exécute à la lettre une ancienne et très sage circulaire adressée en 1884 à tous les fonctionnaires du pouvoir central.

» Aux termes de cette circulaire, l'armée ne doit être mise aux prises avec le peuple attroupé qu'à la dernière extrémité, alors que la gendarmerie et les corps organisés de la police ont déjà eu à lutter contre la foule et sont dans un état d'infériorité manifeste.

» Le *Petit Parisien*. — L'ordre du jour voté est inspiré à la fois, par des sentiments de tristesse profonde en pensant aux victimes et par une sympathie aussi vive pour les ouvriers que pour l'armée.

» Dans une assemblée républicaine, en présence d'un cabinet républicain, cette tristesse et cette sympathie étaient certaines.

« Le *Journal des Débats*. — Les circonstances qui ont donné naissance au débat d'hier étaient assez tristes pour que personne ne fût tenté d'y chercher l'occasion ou le prétexte d'un triomphe, et pour qu'il suffit de constater qu'elles n'engagent, à aucun titre, la responsabilité du gouvernement.

L'Evènement. — La République veut la liberté, mais elle périrait le jour où elle abdiquerait devant l'anarchie et l'attentat. Sous le régime du suffrage universel, le droit à l'émeute n'existe pas.

» Le *Voltaire*. — La réponse de M. Constans à MM. Dumay et Roche a été ce qu'elle devait être : précise, attristée, calme et digne. »

LES FUNÉRAILLES
DES VICTIMES DE FOURMIES

Avant la cérémonie

Dès le matin, les trains ont amené des délégations de Lille, de Roubaix et d'autres villes, ainsi que des ouvriers de la région, sans compter ceux qui sont venus à pied, parfois de plusieurs lieues.

La cavalerie va prendre position rue des Carniaux et rue de Constantine, celle-ci reliant la première à la Grand'Rue. Place Clavon, trois escadrons sont massés la lance au poing. Sur la place de la mairie, le 84e et le 145e sont rangés par section derrière les faisceaux. L'escadron du 4e cuirassiers est rangé près de l'église, face à la rue des Eliets, à l'endroit même où a eu lieu la fusillade de vendredi.

La foule circule morne.

Les ouvriers en tenue de travail portent une cravate rouge et des immortelles à la boutonnière.

Sur les murs, des placards adressés « aux socialistes et à tous ceux qui ont horreur du sang versé », signés Culine et Cartegnies, invitent le peuple à rester calme.

A neuf heures arrivent de toutes parts des délégations et des couronnes ; la circulation devient difficile mais aucun cri, aucune menace ne sont proférés.

La porte de l'église est tendue de noir, les autels à l'intérieur sont également recouverts de draperies noires ; plus de 150 cierges entourent un catafalque improvisé qui n'a pas moins de dix mètres de long.

La foule se presse surtout dans la rue des Eliets.

La levée des corps

A onze heures a lieu la levée des corps: le premier cercueil est apporté à l'église, les cuirassiers montent à cheval et mettent le sabre à la main, les fantassins rompent les faisceaux et portent l'arme. — La même cérémonie se répète au passage des deux autres bières.

A 11 heures 40 cinq nouveaux cercueils suivis de plus de huit mille personnes laissent sur leur passage la plus lugubre impression. Tous les yeux sont remplis de larmes.

LE CORTÈGE. — LES DÉLÉGATIONS

Le cortège est ainsi formé :

Le suisse marche d'abord suivi de la croix et des enfants de chœur portant des flambeaux; ensuite s'avance la fanfare *Fourmisienne*, précédée par une croix en perles noires sur laquelle se détache un christ magnifique en vieil argent ; cette fanfare, avec son drapeau et ses tambours roulés de crêpe, joue la marche funèbre de Chopin.

Vient ensuite une couronne magnifique avec cette inscription : *Le Courrier de Fourmies aux Martyrs du 1er Mai* dont les cordons rouges sont tenus par l'équipe des typographes; derrière marche le rédacteur en chef, M. Delatte, qui appartient au groupe des républicains modérés.

Voici les deux délégués du parti ouvrier lillois : MM. Delcourt et Legrand avec une immense couronne d'immortelles, garnie au bas d'une cocarde rouge posée sur une immense cocarde de faille noire.

Puis vient la délégation roubaisienne, MM. Henri Carette, Achille Lepers, Jean-Baptiste Poulain, Emile Boucher, Auguste Delebart; ils portent une couronne colossale en fleurs de porcelaine avec cette inscription: *La fédération des associations ouvrières socialistes de Roubaix aux victimes des revendications ouvrières de Fourmies.*

M. Baudin, député, accompagne le groupe de Roubaix, parce que, nous dit-il, c'est celui qui, dans tous ceux présents à Fourmies, représente le mieux ses idées personnelles.

Il nous annonce en même temps que demain, au nom des socialistes de la Chambre, il déposera une couronne sur la tombe des victimes.

Les ouvriers de Sains-du-Nord portent une couronne aux martyrs du 1er mai.

Le tissage Flamant, de Fourmies, en son personnel au complet s'avance ensuite. Superbe couronne composée de perles noires et violettes avec fleurs au centre dont les cordons en soie sont tenus par des jeunes filles en grand deuil

La Fanfare du Commerce jouant une marche funèbre est précédée d'une couronne avec cette simple inscription : *Aux victimes* ! s'avance ensuite.

Elle est suivie de la totalité des patrons, filateurs de Fourmies qui portent une immortelle à la boutonnière.

Derrière eux, marchent la longue file des tissages Carnoy et Flament, auxquels succèdent les cent vingt-sept conscrits de Fourmies, les deux couronnes et tout le personnel des ouvriers verriers, etc., etc.

Les ouvriers verriers de Fourmies, les ouvriers des usines Debuigne, Hiroux, Legrand; les habitants d'Anor avec leurs couronnes : aux martyrs de Fourmies; les délégués d'Avesnes-sur-Helpe avec leur couronne : à nos amis du progrès.

Puis viennent le curé de Fourmies et son clergé, précédant les cercueils couverts de draps noirs et blancs avec croix bleu ou rouge brodés d'argent.

Le cercueil de Félicie Pennelier est escorté d'un groupe compacte de jeunes filles en grand deuil et en voile blanc: il fait sensation.

Après les victimes viennent le groupe des prolétaires de Fourmies, puis les défenseurs du Droit, de Wignehies avec une couronne monstre portant comme inscription :

« A nos frères de misère » et deux rubans violets où sont inscrits en lettres d'or ces mots : « Honneur, courage ».

Ils sont 4.000 portant tous la cravate rouge; au milieu d'eux se tient Culine portant enroulé dans des crêpes funèbres le drapeau rouge.

A noter comme situation des esprits l'empressement respectueux qu'ils ont mis à se découvrir devant le clergé lorsqu'il a traversé leurs rangs pour aller chercher les morts.

A leur suite marchent: le 89 des prolétaires d'Anor, les délégations d'Avesnes, d'Anesnelles, de Sains-du-Nord, les 500 délégués de Trélon, etc.

Dans le cortège tout le monde a des bouquets d'immortelles à la boutonnière, beaucoup ont des crêpes au bras. C'est par milliers qu'il faut compter les femmes en grand deuil qui assistent aux funérailles. Pas un soldat ne précède ni ne suit le cortège, mais toutes les rues adjacentes sont garnies de cavaliers qui présentent les armes au passage des cercueils.

Nombre de maisons sont fermées, les unes avec cette inscription : « fermé pour cause de deuil public» et d'autre ayant des tentures noires.

A l'église

La tête du cortège arrive enfin à l'église Saint-Pierre dont le portail est garni de tentures noires. Le chœur est tendu de noir, tous les autels sont en deuil; on place les cercueils deux par deux dans la nef au milieu d'un luminaire ardent.

ALLOCUTION DU CURÉ DE FOURMIES

Les parents des victimes occupent le chœur. Après l'évangile, du haut de l'autel, le curé recommande aux prières les neuf morts présents qu'il énumère, puis il monte en chaire et lit un discours qui fait une vive impression sur les assistants : plus de 1.200 personnes pleurent dans l'église.

» Jamais, dit-il, spectacle plus lamentable que celui que nous voyons, jamais émotion plus poignante que celle qui nous étreint aujourd'hui et qui remplit nos yeux de larmes que notre volonté est impuissante à refouler.

» Elle sont belles les victimes qui tombent au champ d'honneur frappées par les balles de l'ennemi, en combattant pour la défense du territoire, et, dans nos deuils patriotiques, nos larmes ne sont pas sans orgueil.

» Nous courbons la tête avec résignation devant les trop fréquents accidents de travail dans cette lutte économique contre l'industrie étrangère. C'est le combat pour la vie avec ses exigences et ses gloires.

» Mais ici que voyons-nous? des pères de famille que l'ennemi avait épargnés lors de ses derniers désastres des jeunes gens robustes, ardents à la besogne et au dévouement dont l'un donnait avec amour son travail à sa mère pauvre, vieille et veuve, des jeunes filles joyeuses et insouciantes, de pauvres enfants qui portaient encore dans leurs poches les jouets qui les amusaient un quart d'heure avant la mort.

« Ah ! pères et mères, frères et sœurs de ces victimes, pauvres petits orphelins, vous avez vos yeux et vos cœurs vers le ciel et il ne faut rien moins que l'espérance chrétienne pour consoler votre douleur. »

Le prêtre est obligé de s'interrompre, tant l'émotion l'empoigne. Les pleurs, les cris, les sanglots éclatent dans l'auditoire.

Après quelques instants, M. le curé de Fourmies reprend :

» Mais, pourtant, c'est aussi une consolation que cette sympathie universelle qui vous est acquise. De la tribune française au plus humble atelier un cri de douleur a répondu à votre douleur. Mgr l'archevêque m'écrivait hier matin l'émotion douloureuse qu'il avait ressentie en apprenant votre malheur.

» La France entière souffre, pleure et prie avec vous.

» Le premier mouvement de la douleur est de se retourner des victimes aux meurtriers; mais ce sont vos enfants et vos frères qui sont devant vous. C'est notre armée française dont nous sommes si légitimement fiers, la gardienne de notre honneur autant que de nos frontières. Esclave du devoir, elle n'a fait qu'obéir. Malgré nos douleurs, il faut la plaindre et la respecter toujours.

» Mais qu'elles soient maudites ces haines fratricides que l'on a soufflées à vos cœurs si bons. Est-ce donc pour haïr que Dieu nous a créés? Vous aimerez le Seigneur, a-t-il dit, vous aimerez votre prochain, c'est là toute ma loi.

» Ah ! voilà ce qu'il faut vous dire, ce qu'il faut vous apprendre à faire mieux chaque jour.

» Riches, aimez donc Dieu et aimez vos frères ! aimez vos frères, cela ne veut pas dire seulement payez-les.

» Les payer, c'est la simple justice et vous leur devez l'amour. Aimez-les réellement et traitez-les comme des frères, vous intéressant à leur travail, à leurs souffrances, à leurs malheurs, à leur âme, vous rappelant qu'eux aussi ont des enfants qu'ils doivent pouvoir connaître, caresser et élever, qu'eux aussi ils ont une femme délicate et frêle qui se doit avant tout à sa famille, à son foyer, qu'ils envoient dans vos ateliers leurs filles dont l'innocence est la seule richesse.

» Riches, soyez modérés dans vos désirs de richesses, modérés dans vos jouissances pour ouvrir plus facilement et plus largement votre main à ceux qui ont besoin: Vous êtes les intendants des pauvres, et parce qu'il y aura toujours des pauvres sur terre, Dieu vous a faits sa Providence visible. Il se décharge en grande partie sur vous du soin de vos frères ; soyez donc bons, soyez donc miséricordieux comme votre Père céleste est miséricordieux et bon.

» Ne vous étonnez pas de mes paroles, mes chers frères, et ne croyez pas que ce soit un langage nouveau et de circonstance.

» J'ai le droit de le tenir aujourd'hui, parce que maintes fois je l'ai tenu dans cette chaire, parce que je l'ai fait entendre à la conscience des patrons, de ceux du moins qui ouvrent leur conscience aux prêtres, parce que je le leur ai fait entendre dans les réunions et jusque dans leurs ateliers, et je dois en rendre le témoignage, plusieurs l'ont entendu avec reconnaissance et en sont devenus meilleurs.

» Et vous, chers ouvriers, laissez-moi vous redire aussi que c'est par la charité du Christ, et par elle seule que se réaliseront vos légitimes espérances.

» L'idéal pour l'humanité n'est pas d'être parqué en deux camps, toujours acharnés, toujours armés l'un contre l'autre.

» Il est dans cette union fraternelle qui serait parfaite si nous nous souvenions toujours que nous sommes tous également les enfants de notre Père qui est dans les cieux.

» Pauvres victimes, si vous n'en jouissez pas déjà, la divine victime que nous allons offrir pour vous, vous accordera le bonheur éternel; nous allons le demander de tout notre cœur.

» Nous avons prié pour vous, près de vos cadavres, et mon cœur se fendait d'émotion quand j'entendais la voix mâle de vos pères, de vos frères, de vos amis qui demandait avec nous pour vos âmes le repos éternel.

» Ils prient aujourd'hui ; ils prieront demain ; ils prieront toujours ; car votre souvenir restera gravé dans les cœurs bien mieux que sur la pierre et le marbre.

Je ne saurais vous dire l'émotion produite par ces paroles.

D'un bout à l'autre de l'église, des sanglots, des hurlements de douleur éclatent et se mêlent aux pleurs du prêtre.

Jamais je n'ai vu rien de comparable, jamais je n'ai été à ce point remué, jamais je ne saurais oublier ce spectacle.

Ah ! c'est ce qu'il était beau ce prêtre éloquent, parlant au nom du Christ de la vraie fraternité des peuples, c'est que sa conduite de vendredi mettait à son front une auréole d'héroïsme qui donnait à sa voix une autorité plus grande, et, je puis le dire sans crainte de démenti, pas un œil n'est resté sec pendant son allocution dans laquelle vibraient les sentiments les plus élevés du prêtre, de l'homme, du patriote et du véritable ami du peuple.

La sortie de l'Eglise

Les rues sont littéralement bondées de curieux. Fourmies contient en ce moment trente mille personnes. Bien avant l'arrivée du cortège funèbre, le cimetière est envahi, chacun veut voir cette fosse commune divisée en dix compartiments formant autant de caveaux.

La compagnie des sapeurs-pompiers, démissionnaire, sous les ordres de son capitaine, M. Baligant, est rangée sur le trottoir, en costume civil, à la porte du cimetière.

Enfin à une heure a lieu la sortie de l'église.

Au cimetière

Rien ne vient troubler l'ordre, le cortège grossit de plus en plus, toutes les tombes ou chapelles du champ des morts sont couvertes de monde.

A une heure 20 a lieu la première inhumation, celle de Giloteau, ensuite Leroy, Segaux, Maria Blondeau, Cornaille, Pestiaux, Félicien Pennelier, Ernestine Diot et enfin Louise Hublet.

Le désespoir des familles est effrayant : chaque fois qu'un corps est descendu la scène de douleur se reproduit.

Les discours

Le citoyen Carette, de Roubaix, au nom de la population de Roubaix « apporte un salut fraternel aux frères et aux sœurs qui sont tombés sous les balles françaises en demandant du pain. »

Il termine en criant : « Guerre aux tyrans et aux assassins » et déclare que, chaque fois que les Fourmisiens feront appel aux Roubaisiens, ceux-ci répondront : présents !

Le député Baudin s'avance ensuite et parle au nom des députés socialistes de la Chambre.

Delcourt, au nom des socialistes de Lille, apporte l'hommage de la douleur de ses compagnons.

Culine, tenant un drapeau rouge déployé d'une main, et un bouquet d'immortelles de l'autre, déclare que Fourmies avait voulu passer le 1er mai en divertissements, les capitalistes en ont décidé autrement, et, pour la première fois, il arbore publiquement son drapeau rouge, c'est pour l'opposer aux trois couleurs de l'assassinat. Ce drapeau rouge qui flotte aujourd'hui sur les tombes sera celui de l'union des travailleurs, des révolutions sociales.

Bouchez, de Roubaix, déclare que les armées permanentes ne sont pas faites pour protéger la frontière, mais pour exterminer les ouvriers. En concluant, il dit : « Nous promettons de venger le crime commis ici, si les ouvriers fourmisiens viennent à nous ».

Legrand, de Lille, vient démontrer la solidarité qui existe entre les ouvriers, et pleurer la mort d'innocents spectateurs.

«On croyait qu'avec la République les drames d'Aubin et de la Ricamari ne se renouvelleraient pas ; c'est une erreur; la République bourgeoise vient de suivre l'empire. Soyons calmes aujourd'hui, dit-il, mais une autre fois, si on recommence nous ferons notre devoir. »

Un autre délégué roubaisien parle au nom de la libre pensée.

Un représentant fourmisien, des combattants de 1870, parle à son tour.

M. Delatte, rédacteur en chef du *Courrier de Fourmies*, parle au nom de la presse indépendante.

A ce moment, une délégation de St-Michel arrive avec une couronne; ces ouvriers, qui ont refusé de travailler, ont fait 25 kilomètres à pied pour arriver avant la fin de la cérémonie.

La sortie du cimetière

La foule sort lentement du cimetière, calme mais vivement impressionnée.

Aux portes du cimetière des ouvriers font une collecte pour les familles des victimes ; tout le monde se fait un devoir de mettre son aumône, si modeste qu'elle soit ; 500 francs sont ainsi recueillis.

Le service d'ordre était fait autour de la fosse par des commissaires, au nombre desquels M. Carnoye, conseiller démissionnaire. Grâce au respect inné dans toute la population à l'endroit des morts, aucun incident n'a été à déplorer malgré l'énorme affluence.

LA SOIRÉE

Fourmies, 11 heures 30. — Le bruit court qu'une grève importante aurait éclaté à Hautmont ; on dit également que des troubles sérieux se seraient produits à Sains-du Nord. La gendarmerie et la police déclarent ne rien savoir.

Ce soir, à sept heures, le conseil municipal s'est réuni et a décidé de renoncer aux services de la troupe. La décision a été formulée dans une délibération dont voici le sens sinon le texte scrupuleusement exact :

« La triste solennité de ce matin a prouvé aux autorités que la population de Fourmies, après un recueillement de deux jours, était rentrée dans l'ordre le plus profond.

» Après cette attitude si digne, le départ des troupes a été décidé et a reçu un commencement d'exécution; deux escadrons sont déjà partis.

» Le travail sera donc repris dès demain matin, comme il a été convenu avec les délégués ouvriers de toutes les usines de Fourmies »

Ajoutons toutefois que, malgré l'allure décidée de cette proclamation, le maire n'a pas encore quitté la mairie où il se trouve depuis vendredi matin.

M. Vel-Durand restera ici jusqu'à mercredi. Interrogé par un de nos confrères sur l'incident Isaac, le préfet a éludé la question en déclarant toutefois qu'il couvrait entièrement son subordonné, et que s'il avait été présent il aurait agi comme lui.

La journée s'est passée sans incident, sans un cri, sans arrestation. Les délégués ont remercié le rédacteur de l'*Intransigeant* des offres obligeantes qu'il leur avait faites au nom de son journal, en déclarant qu'ils tenaient à honneur de payer eux-mêmes les frais des funérailles.

Le curé de Fourmies a reçu aujourd'hui une lettre bizarre émanant d'un anarchiste de Paris, se disant membre de la société des survivants de Châteaudun et le félicitant de son attitude et de son énergie.

Fourmies, 4 mai, 11 h. 45. — On parle à mots couverts du changement certain de garnison des 84e et 145e et leur remplacement serait déjà déterminé.

Peu de temps après la dispersion de la foule, les cuirassiers ont quitté Fourmies et sont allés cantonner à Avesnes ; vers 6 heures les dragons ont embarqué et ont repris le chemin de leurs casernements.

L'infanterie quittera en partie la ville demain matin, il ne restera que quelques artilleurs et quelques escouades du 84e.

Les conscrits de Fourmies ont décidé d'envoyer un refus de paraître au conseil de révision parce que les soldats avaient tué deux de leurs camarades.

Paris, 5 mai. — Le *Figaro* de demain matin demande la Croix de la Légion d'honneur pour l'abbé Margerin, curé de Fourmies.

Paris, 4 mai. — Le compte-rendu analytique de la séance d'aujourd'hui à la Chambre contient, dans le discours de M. Constans, la phrase suivante relative aux évènements de Fourmies et que je crois devoir signaler :

« Vous savez que je n'ai pas l'habitude de reculer devant les responsabilités, mais je dois tout d'abord déclarer que l'administration préfectorale n'avait songé à prendre aucune mesure préventive. »

Cette déclaration de M. Constans fait présumer, ce que nos renseignements particuliers nous confirment du reste, que le préfet du Nord, M. Vel-Durand, ne tardera pas à subir une disgrâce.

Quant au sous-préfet d'Avesnes, M. Isaac, il aura sa disgrâce avant un mois.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

BASSIN DE LIÈGE

Liège, 4 mai. — La grève des mineurs est générale dans la vallée de la Meuse, rives gauche et droite, de Seraing à Herstal. Partout l'on chôme dans les charbonnages de Jemeppe, St-Nicolas, Tilleur, Seraing, Ougrée, Liège et Herstal. Chômage également aux aciéries et à la fabrique de fer de Cockerill. Un régiment d'infanterie occupe Seraing et les environs, Tilleur, Jemeppe et St-Nicolas; de la cavalerie a été aussi réquisitionnée. Par suite de ce déploiement de forces, le calme a succédé à l'effervescence de samedi, mais un calme tout relatif, évidemment le feu couve sous la cendre.

Liège, 4 mai, 11 heures du matin. — Les charbonnages de Patrie et quelques autres au nord de Liège travaillent à traits complets. Les ouvriers de ces charbonnages ont courageusement résisté à ceux de Tilleur, qui sont arrivés vers cinq heures du matin, très menaçants pour les débaucher.

Liège, 6 heures du soir. — L'effervescence augmente. A Selessin, Tilleur et Jemappe, les ouvriers mineurs empêchent les ouvriers des usines de travailler. Beaucoup d'animation partout. On chômera partout probablement demain,

Le Bois-d'Avroy, à St-Gilles, a été brulé.

Liège, 7 h. 32 soir. — La situation s'aggrave d'instant en instant. Tout le bassin de Seraing est en grève. Les établissements industriels sont occupés par la troupe. Les charbonnages du château de Herve sont en grève. Trois escadrons de lanciers venant de Louvain sont arrivés, ce matin, en notre ville. L'un d'eux a été dirigé immédiatement sur Grâce-Berleur. Un détachement du 14e régiment, en garnison à Anvers, arrive également. Le charbonnage du Fond-Aquatte, à Vaux sous Chèvremont, est en grève.

BASSIN DE CHARLEROI

Charleroi, 4 mai. — Ainsi qu'il était à prévoir en présence de l'annonce certaine de la grève pour aujourd'hui, l'autorité supérieure s'est décidée à nous envoyer la cavalerie dont on avait déjà annoncé l'arrivée pour le jour de la manifestation du 1er mai.

Charleroi, 4 mai. — La grève est générale dans tous les charbonnages du Bassin. Il y a donc 30,000 ouvriers en grève.

Le calme est complet. On ne signale aucune bande ni de rassemblements.

Le travail est repris dans toutes les usines métallurgiques.

Namur, lundi 4 mai. — Au charbonnage du Hasard, à Tamines, aucun ouvrier ne s'est présenté lundi matin.

BASSIN DU BORINAGE

Mons, 4 mai. — La situation s'est considérablement aggravée aujourd'hui au Borinage. Ce matin, sauf au Levant du Flénu à Cues où tous les traits sont descendus au complet, il y a grève dans la plupart des fosses du Couchant.

Mons, 4 mai, 4 h. 48 soir. — La situation est loin de s'améliorer au Borinage. Samedi, malgré les libations de la veille, un grand nombre d'ouvriers étaient retournés au travail. Aujourd'hui le chômage est presque complet.

L'échauffourée d'Hornu a contribué beaucoup à surexciter les esprits et comme une traînée de poudre l'idée de la grève immédiate s'est étendue dans tout le bassin, et y rencontrer un nombre considérable d'adhérents. On travaille dans la région de Dour et Elouges, celle qui a toujours été le moins accessible aux idées socialistes.

Il y a 16,000 grévistes en tout.

L'opinion générale est que cette grève, quoique ayant pris, en un rien de temps, une extension considérable, ne sera pas de longue durée.

BASSIN DU CENTRE

La Louvière, 4 mai. — Le travail a repris partout dans les charbonnages, comme dans les usines.

NOUVELLES DIVERSES

Bruxelles, 4 mai. — Les délégués des fédérations régionales dont l'action s'exerce en dehors du comité général ouvrier se sont réunis hier soir en comité secret; ils ont trouvé que la grève générale était nécessaire et ont pris des résolutions en ce sens.

On dit que le gendarme blessé dans l'échauffourée de Saint-Nicolas est mort ce matin.

Les mesures d'ordre prises dans tout le pays sont extraordinaires; les cafés ont été fermés hier à six heures du soir dans tout le bassin de Liège.

Gand, 4 mai. — Les peintres en bâtiment se sont mis en grève ce matin.

Bruxelles, 4 mai. — La grève générale est sur le point d'être un fait accompli dans toute la Belgique.

A l'heure actuelle, il y a 80,000 mineurs grévistes, 10,000 ouvriers métallurgistes chôment ; l'activité est presque suspendue.

De nouveaux conflits ont éclaté cette après-midi dans le bassin de Liège, les grévistes ont attaqué les patrouilles à coups de revolver. Les troupes d'Anvers et de Louvain y sont parties; le gouvernement songe, dit-on, à rappeler plusieurs classes de la milice.

TROUBLES EN AUTRICHE

Vienne, 4 mai. — Les troubles se sont renouvelés à Bekescaba parce que de nombreux ouvriers parmi lesquels on remarquait des femmes, ont exigé la liberté des meneurs arrêtés. Les troupes ont dû charger à la baïonnette pour faire évacuer les rues.

L'INDUSTRIE D'ELBEUF
et le tarif des douanes

Une réunion importante a eu lieu la semaine derrière à Elbeuf au sujet du tarif des douanes.

Dans cette réunion, à laquelle assistaient les principaux représentants de l'industrie drapière, M. Paul Piou, président de la Chambre de commerce, et M. Julien Gougon, député, ont successivement pris la parole.

Voici les principaux passages du compte-rendu donné par un journal d'Elbeuf.

» M. Paul Piou expose d'abord très clairement la question.

» Au moment où va commencer devant la Chambre la discussion du tarif des douanes, dit-il, il se manifeste dans quelques grands centres, notamment dans les ports de Marseille et de Bordeaux un mouvement d'hostilité contre les projets du gouvernement et ceux de la commission des douanes. On dénonce comme prohibitifs les droits demandés. Or, ce que M. Lucien Dautresme et moi avons pu obtenir, est bien loin de constituer des droits prohibitifs, protectionnistes même. Ce ne sont que des améliorations à peine compensatrices, et tout à fait indispensables pour nous permettre de soutenir la concurrence avec l'étranger.

» Les augmentations que nous avons obtenues se chiffrent par 3 1/2 à 4 0/0 en moyenne. Elles sont loin d'être exagérées. Elles permettront, nous l'espérons que notre place puisse se relever.

» Ce que nous demandons tous, ouvriers et patrons, c'est le travail. Notre ennemi, c'est le chômage.

» Mais, il ne faut pas se le dissimuler, nous avons à faire à forte partie, notamment contre le négoce. Nos adversaires sont puissants à Paris dans la Chambre d'Exportation et dans d'autres groupes du même genre. On nous accuse de demander des droits protecteurs variant de 30 à 50 o/o de la valeur de l'étoffe. On a dit que nous devrions nous contenter d'un droit de 15 o/o.

» Certes, nous voudrions bien l'avoir ce droit de 15 o/o, mais nous en sommes loin. En effet, au tarif conventionnel actuel, nos tissus ressortent à un droit moyen de 8 o/o, le projet nouveau les porte à 11 1/2 o/o; c'est donc bien une augmentation de 3 1/2 o/o seulement.

» Mais, dit-on, on exporte pour 150 millions de draps, on n'en importe que 25 millions, et vous vous plaignez ?

» Oui, nous nous plaignons, répond M. Paul Piou, parce que, dans les tableaux de douane, les tissus genre Roubaix et Reims sont confondus avec nos étoffes, et que, noyés ainsi dans la quantité, on ne voit pas notre véritable situation.

» L'orateur considère comme un des succès de sa mission au Conseil supérieur du commerce et de l'industrie d'avoir pu obtenir la séparation du drap proprement dit et des étoffes pour robes. La classification est encore d'une exactitude douteuse; il n'en est pas moins vrai que si elle avait été mise en usage depuis 1881, nous pourrions prouver incontestablement que l'importation a surtout pour objet les draps pour vêtements d'hommes.

» On dit, ajoute l'orateur, que nous sommes enlisés dans la routine, que nous ne faisons pas de progrès. Mais les autres villes drapières, Sedan, Vienne, Mazamet, Louviers, se plaignent avec nous.

» Est-il admissible qu'elles soient restées en dehors de tout mouvement, comme on nous le reproche bien à tort assurément ?

» On a parlé de l'intérêt des consommateurs. Or, j'affirme que le relèvement des droits n'entrainera pas l'augmentation du prix des étoffes. La concurrence intérieure suffira pour que les prix actuels ne soient pas dépassés Notre objectif est de pousser à un plus grand emploi des produits français, afin de rendre moins précaire la situation des industriels et nos ouvriers.

» M. Paul Piou aborde la question du droit sur les laines

» Nous demandons, dit-il, l'entrée en franchise des laines, non seulement parce qu'un droit sur les laines serait fort préjudiciable à notre industrie, mais parce qu'il ne rapporterait rien à l'agriculture. Les laines de France sont de moins en moins employées chez nous. L'agriculture gagnerait davantage aux primes que le gouvernement pourrait leur attribuer sur les plus-values des douanes.

» Notre député devra combattre aussi la surtaxe de 3 fr. 60 par 100 k. sur les laines d'Australie et du Cap importées d'un entrepôt européen. Sous prétexte que la laine d'Australie, colonie anglaise, a touché Londres, métropole, on la frappe de ce droit ; c'est comme si, l'Algérie produisant de la laine comme l'Australie, sa laine se trouvait grevée de 3 fr. 60 parce qu'elle aurait touché au port de Bordeaux.

» Le surtaxe d'entrepôt est un droit déguisé sur la laine.

» M. Goujon, député, prend la parole. Il établit d'abord les trois points sur lesquels il aura à lutter : 1° l'entrée en franchise des laines; 2° la suppression de la surtaxe d'entrepôt; 3° la défense des droits obtenus pour les tissus.

» En ce qui concerne l'entrée en franchise des laines, le gouvernement et la commission sont d'accord, et, à mon avis, la majorité lui est déjà acquise dans le Parlement. Sans un amendement de M. Lechevallier, député d'Yvetot, la question ne serait même pas venue peut-être devant la Chambre M. Lechevallier croit agir dans l'intérêt de l'agriculture, il se trompe. La France ne produit ni la quantité, ni la qualité de laine nécessaire pour la fabrication drapière, et la prime proposée offre plus d'avantages à l'agriculture que les droits.

» Ce qu'il y a de sûr, c'est que les salaires de l'élevage du mouton représentent 40 millions, et que les salaires de l'industrie drapière représentent 360 millions. C'est un rapport de 9 à 1. D'ailleurs, je le répète, l'agriculture trouvera une compensation plus importante que le droit dans la prime à prélever sur la plus-value des douanes.

» Si la question des laines ne comporte pas de grandes difficultés, la tâche sera plus difficile en ce qui concerne les droits sur la draperie.

» Au tarif conventionnel en vigueur, les droits s'établissaient comme suit en trois catégories : 1 fr. 41, 1 fr. 25, 1 fr. 06. Moyenne, 1 fr. 23 par kilog au mètre carré.

» M. Piou a obtenu une division plus rationnelle en quatre catégories : 2 f., 1 fr. 70, 1 fr. 30, 1 fr.

» M. Lucien Dautresme a fait un pas de plus : 2 fr. 20, 1 fr. 85, 1 fr. 40. 1 fr. 10. Moyenne, 1 fr. 625 ou 1 fr. 62.

» Dans le projet du gouvernement et le travail de la commission pris ensemble, la base du tarif minimum est le tarif général actuel. Or, le tarif général pris pour base du tarif minimum relève tous les droits de 34 o/o. Cela donnerait, appliqué à l'industrie drapière, une moyenne de 1,86, au lieu de 1,62 que la commission lui accorde.

» Elbeuf demande donc moins que n'importe quelle industrie.

» Ce que MM. Pion et Dautresme ont obtenu peut être considéré comme le maximum. Je ferai, dit M. Goujon, tous mes efforts pour maintenir tout ce qu'ils ont conquis.»

SÉNAT
Séance du 4 mai 1891

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 3 heures.

M. de l'Angle-Beaumanoir interpelle sur l'application des lois scolaires et demande que l'enseignement libre ne soit pas victime des tracasseries de l'administration.

Il demande qu'on mette un terme aux brutalités employées pour la laïcisation et il espère que le gouvernement présentera un projet rétablissant l'enseignement religieux dans les écoles.

Après la réponse de M. Bourgeois, le Sénat vote l'ordre du jour de M. Tolain, approuvant l'attitude du gouvernement.

Levée à 4 h. 20, la séance est renvoyée à vendredi.

NOUVELLES DU JOUR

Un meeting socialiste

Paris, 4 mai. — Les interpellateurs de cette après-midi, à la Chambre, ont présidé, ce soir, à la salle du Commerce, faubourg du Temple, un meeting d'indignation contre la condamnation, à Charleville, du citoyen Clément.

Tous les grands chefs socialistes étaient présents. L'armée, la magistrature, le gouvernement, ont eu leur part d'injures.

Un accident au théâtre de Nantes

Nantes, 4 mai. — Ce soir, quelques gradins du théâtre Chantelay se sont écroulés sous le poids des spectateurs qui sont tombés pêle-mêle. Un mur s'était abattu; une cinquantaine d'entre eux furent blessés, mais par bonheur très légèrement.

Un mariage princier

Berlin, 4 mai. — Le *Journal de Francfort* annonce les prochaines fiançailles de la princesse Marguerite de Prusse, la plus jeune sœur de l'empereur avec le grand-duc héritier du Luxembourg.

Les troubles de Rome

Rome, 4 mai. — La Chambre a adopté, par 120 voix de majorité, au sujet de l'émeute du 1er mai, un ordre du jour approuvant la conduite du gouvernement, de l'armée et des fonctionnaires.

Une faillite importante dans l'industrie textile en Allemagne

Berlin, 4 mai. — On annonce la suspension de paiements d'une importante maison de fabrication de Charlottenbourg.

Le passif est évalué à un million de marks.

Les principaux créanciers sont des filateurs de laine cardée et des filateurs de coton.

La grève de Carmaux

Albi, 4 mai. — Le préfet du Tarn vient de partir pour Carmaux, où la grève vient d'éclater.

Sur 3,000 mineurs une trentaine seulement sont descendus dans les puits. Les grévistes manifestent dans les rues en chantant : « C'est nos frères qu'il nous faut. »

Emeutes en Autriche-Hongrie

Buda-Pest, 4 mai. — Les émeutes des ouvriers agricoles du comté de Bekes continuent.

La mort de deux chefs insurgés, tués dans une escarmouche, a envenimé la situation.

La foule a tenté de délivrer les individus arrêtés ; les soldats l'ont repoussée à coups de baïonnettes ; les ouvriers se sont retirés en proférant des menaces et en criant : « Les soldats vous protègent maintenant, mais nous reviendrons plus tard.»

Les dégâts de l'explosion de Rome

Rome, 4 mai. — Le montant exact des dégâts occasionnés par l'explosion de la poudrière de Rome vient d'être soumis à S. S. Léon XIII par l'architecte du Vatican.

Dans l'intérieur du Vatican, sans compter la valeur artistique des objets détériorés, les dommages s'élèvent à cinq cent mille francs et à trois cent mille francs ceux de la basilique de Saint-Pierre.

Pour restaurer la basilique de Saint-Paul, il ne faudrait pas moins d'un demi-million. Un autre demi-million pour les nombreuses églises de Rome, et cinq cent mille francs pour l'établissement agricole pontifical de Vigna-Pia.

Deux morts

Poitiers, 4 mai. — Le général Arnaudeau, ancien aide de camp de l'Empereur, ancien sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, est mort au château de la Brunelière, (Vendée), à l'âge de 69 ans.

Brest, 4 mai. — M. Guéguen, député républicain de la 2e circonscription de Châteaulin, est mort ce matin.

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

Le recensement prouve qu'à Roubaix,
Deux fois plus qu'ailleurs, le peuple s'augmente
Du CONGO ce sont encor les effets:
L'usine grandit, et la foule errante
Des bons ouvriers s'y fixe à jamais !
Un Roubaisien au savonnier Victor Vaissier.
26566d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mardi matin ont eu lieu à dix heures, en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Pierre Dutilleul, ancien directeur du Mont-de-Piété de Roubaix et président honoraire de la Société chorale de Notre-Dame, décédé à l'âge de 81 ans. Une assistance nombreuse suivait le convoi.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henry Beuscart, président de la Société Chorale de Notre-Dame, Paul Rouzé, Fremaux et J. Bertrand, membres de la dite Société. La Société Chorale a chanté la messe de *Requiem*.

Les orgues de l'Eglise St-Jean-Baptiste. — On nous informe que MM. Widor et Delsart, le premier, organiste de St-Sulpice, le second, violoncelliste, tous deux professeurs au Conservatoire de musique de Paris se rendront à Roubaix, le mardi 12 mai prochain, pour l'inauguration officielle des orgues de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste. Cet instrument a été fourni par la maison Cavaillé Coll. MM. Widor et Delsart ont bien voulu offrir leur concours gracieux pour cette inauguration.